

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 27 (1939)

Heft: 543

Artikel: Les déléguées de la Fédération des éclaireuses suisses à Genève

Autor: K.J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263351>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IN MEMORIAM

M^{me} G. Avril de Ste-Croix
(1855-1939)

(suite de la 1^{re} page)

Mais si l'*Oeuvre* devait essentiellement rééduquer et réadapter à la vie normale celles qui sont souvent des victimes plus que des coupables, M^{me} Avril ne perdait pas de vue pour cela la nécessité de combattre, et le fléau de la prostitution, et les méthodes odieuses et sarranées par lesquelles son pays croit encore y porter remède. Dès 1904, elle était appelée par M. Combes, alors président du Conseil des Ministres, à faire partie de la Commission extraparlamentaire du régime des mœurs — la première fois qu'une femme siégeait en France dans une Commission officielle, et elle aimait à raconter comment, lors de la première séance, l'huissier de service s'était énergiquement refusé à la laisser entrer! Le personnel des Ministères dut alors prendre peu à peu l'habitude de cette collaboration, car innombrables sont les Comités et les Commissions de moralité et d'hygiène publiques dont M^{me} Avril fit partie dans son pays, avant que les grandes organisations féminines internationales aient obtenu en 1922 sa nomination comme membre assesseur à la Commission de protection de l'enfance et de la jeunesse de la S. d. N. Cela a été le privilège de celle qui signe ces lignes de collaborer avec elle au sein de cette Commission, et d'être ainsi à même d'y apprécier l'autorité dont elle y jouissait, la netteté de ses arguments, la sûreté de sa documentation, toutes les fois que s'engageaient de passionnants débats sur les relations étroites entre la traite des femmes et les maisons de tolérance. Car, à côté de tant de diplomates, de chefs

de cabinets, de fonctionnaires, qui parlaient de ces questions en théoriciens, M^{me} Avril, elle, les traitait avec une expérience pratique de près de quarante années qui laissait loin derrière elle toutes les abstractions bureaucratiques et gouvernementales!

Ce sont les organisations féminines internationales, je viens de le dire, qui la désignent comme leur représentante à la S. d. N. pour y défendre leur programme dans le domaine de la moralité publique. C'est dire l'autorité méritée dont elle jouissait parmi nous. Car, non contente de mener la lutte abolitionniste sur le plan international aussi bien que sur le plan national, M^{me} Avril a contribué, en même temps que toute une pléiade de ses contemporaines, à grouper les femmes de tous les pays autour d'un idéal de coopération mondiale. Dès 1898, elle était présidente de la Commission d'unité de la morale du Conseil International des Femmes — ce Conseil International des Femmes dont elle ne devait pas tarder à devenir vice-présidente, dont elle suivit tous les Congrès à travers le monde, auquel l'attachèrent tant de liens étroits, tant de fortes et solides amitiés, et qui tint toujours une place de premier ordre dans ses préoccupations. C'est au Conseil International des Femmes en effet qu'elle collabora de près avec Lady Aberdeen, avec notre chère M^{me} Chaponnière-Chaix, chez qui elle descendait presque chaque fois qu'une séance d'un Comité ou d'un autre l'amenaient à Genève; c'est au Conseil International que la novice que j'étais croit l'avoir rencontrée pour la première fois en 1908; sauf erreur; et c'est au « Golden Jubilee » d'Edimbourg que beaucoup de ses fidèles l'ont vue pour la dernière fois cet été, toujours étonnamment jeune d'esprit, suivant les séances, participant aux discussions et y prononçant un discours qui fut très remarqué.

Plaçant le Conseil International des Femmes comme elle le faisait au premier plan des organi-

sations féminines internationales, il était naturel qu'elle cherchât à lui créer une branche en France. Les deux Congrès féminin et féministe, organisés au moment de l'Exposition universelle de 1900 — et qui continuaient ces Conférences de Versailles auxquelles elle avait aussi participé avec M^{me} Emilie de Morsier, d'Abbadie d'Arrast, et plusieurs autres remarquables figures du féminisme français de cette période — en fournirent l'occasion, et le Conseil National des Femmes françaises vit le jour, sous la présidence de M^{me} Sarah Monod, puis de M^{me} Jules Siegfried, M^{me} Avril en étant secrétaire générale, jusqu'au moment où elle en assumait à son tour la présidence. Cette présidence, elle l'a gardée pendant bien des années, dirigeant le Conseil vers des œuvres sociales intelligemment comprises, et prouvant ainsi jusqu'au bout, au moment où elle déposa sa charge entre les mains expertes de M^{me} Pichon-Landry, sa remarquable vitalité. Car il faut encore ajouter à toutes ces tâches des conférences et des Congrès, des voyages et des missions en Europe et hors d'Europe, une grande activité sociale pendant la guerre, des initiatives comme celle de la création d'une police féminine à Paris, des relations politiques et amicales étendues, des articles de presse, des publications comme son petit volume sur l'histoire du féminisme qui nous a servi d'aide-mémoire à toutes, et que ne pourrions-nous pas dire encore?...

C'est par une claire et froide journée de décembre 1938 que je suis allée — et je ne savais pas que ce serait la dernière fois — sonner à la porte du minuscule appartement de l'ancienne avenue Malakoff, qui a été le cadre de toute une longue partie de sa existence, et qui a vu défiler dans son étroit corridor tant d'hommes et de femmes qui ont marqué dans le souvenir de leurs contemporains. Recluse à cause de la température

extérieure, M^{me} Avril n'en avait que l'esprit plus alerte. Je lui parlais de notre projet de créer à Genève une maison de refuge pour prostituées majeures; une ancienne pensionnaire de l'*Oeuvre Libératrice*, maintenant mariée et mère de famille, vint nous interrompre par une courte visite; et tout ceci fut l'occasion pour elle d'une série de récits, d'un chapelet de souvenirs, tous plus vivants, tous plus pittoresquement narrés, tous aussi plus évocateurs de misères morales et matérielles les uns que les autres. Et captivée par ce que j'entendais, par les scènes, les unes comiques, les autres lamentables qu'elle reconstituait avec verve, je songeais avec une pointe d'émotion à l'œuvre admirable de sauvetage d'âmes humaines, de combat incessant pour une cause, que représentait cette longue existence. « Une belle vie est un don de Dieu... » disait le pasteur Charles Wagner.

Je n'ai plus revu M^{me} Avril. Le projet de rencontre dans le Midi que nous avions formé pour Noël ne s'est pas réalisé. Mais je songe au spectacle immense et magnifique de la baie de Garavan, que ses yeux ont contemplé depuis leur, au déploiement exubérant des plantes en fleur, aux rocs rouges et violacés découpant de leurs aiguilles la mer bleue, à la silhouette pittoresque de la vieille ville méridionale chevauchant la colline, aux horizons teintés d'opale lointaine, qui furent le cadre de ses derniers jours. Je songe au cimetière où elle repose, l'un des plus beaux, l'un des plus glorieux que je connaisse, étalant ses terrasses blanches ombragées de cyprès sur le flanc de la colline. Et je me dis que, malgré les souffrances et les angoisses des dernières heures, le privilège de M^{me} Avril de Ste-Croix a été, après celui d'une belle vie, d'une mort regardée en face. Qui de nous ne pourrait l'envier?

E. Gd.

Il y a un moyen bien simple de remédier au chômage masculin: c'est de diriger les chômeurs vers le travail domestique. Nous avons déjà des coiffeurs, des cuisiniers, des plongeurs, des valets de chambre, et les chômeurs auraient un emploi tout trouvé chez les célibataires masculins ou chez les veufs. Et quand ils auront tâté du travail ménager, ils se montreront plus respectueux du labeur quotidien de leur mère, de leur femme, de leurs sœurs et de leurs filles!

L'Etat croit-il, par cette coercition, ramener les femmes au travail ménager, lui qui a refusé d'englober le travail domestique dans la loi fédérale du 30 juin 1936, ce qui aurait entraîné une certaine protection de ce métier. Avec les dispositions souples du Code des obligations (que généralement ignorent les employeurs comme les employés!) il y aurait moyen d'instituer une certaine réglementation.

LA GENEVOISE

Compagnie d'Assurances sur la Vie
Fondée à Genève en 1872

DIRECTION GÉNÉRALE : 2, Place de Hollande

Agents Généraux pour Genève :

MM. MÉGEVAND & CHUIT

59, Rue du Stand, Tél. 4.70.09.

INSPECTRICE : M^{me} J. VUILLIEN-ERNST

2, Rue des Vollandes, Tél. 5.00.48.

vous songerez plus d'une fois que cette impression si juste se reflète dans ses œuvres, par exemple dans la délicieuse maquette où évoluent des danseuses et qui semble le mouvement lui-même fait poésie et jeunesse.

Portraits, paysages, compositions diverses : voyez la *Jeune fille au chant*, le portrait si frais de Röslé, ceux si intéressants d'Arthur Honegger, de Cuno Amiet, de Frank Martin! C'est *Lausanne la nuit* (quel sens du mystère dans ces ténèbres éclairés ça et là!); ce sont les toits — nocturnes aussi — de Genève, et cette profondeur merveilleuse de *La joie dans la forêt*, où le rayon de lumière dorée pénétrant dans l'*Eglise inférieure d'Assise*, ou bien encore le très beau nu *Etude de dos*, et le *Canal de Venise*, ou ce *Paysage bernois*, tellement caractéristique avec ses verts intenses et combien d'autres divers, attachants, suggestifs!

N'oublions pas les trois grandes peintures murales dédiées à la *Musique* et qu'on aimerait à voir isolées des tableaux qui les entourent.

En dehors de son art, nous ignorions que Bailly fut une bonne féministe avant de l'avoir lu dans l'étude déjà citée de M^{me} Bonard, mais cela n'a rien pour nous surprendre de la part d'une femme dont la vie presque entière a été une âpre lutte dont elle est sortie victorieuse.

M.-L. PREIS.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

tion. Pour trouver les 15 à 20.000 domestiques qui manquent à la Suisse, il faut donner plus de liberté et de meilleures conditions de travail aux employées de maison, et agir dans ce sens sur l'opinion publique. Il faut encourager l'œuvre entreprise déjà au siècle dernier par les organisations féminines, et menée avec un regain d'ardeur depuis une dizaine d'années. Durant cette dernière décennie, le personnel féminin autochtone a augmenté d'environ mille unités par an; c'est un résultat appréciable, dû à ces efforts féminins, et dont l'Etat pourrait s'inspirer en tenant compte des circonstances, en renonçant à des mesures attentatoires, à la liberté individuelle, mesures qui manquent leur but, et qui finalement, en brimant les femmes et en entravant la liberté des chefs d'entreprise, nuisent à l'ensemble du pays.

Un mot encore: on voudrait rappeler le souvenir de 1914 à ceux qui furent alors trop heureux de précipiter les femmes dans les ateliers et les bureaux, dont ils les congédièrent brutalement quand ils n'eurent plus besoin de leurs services. Mais nous sommes en 1939, et l'image de la guerre pèse sur notre horizon. Si vous avez vidé les ateliers et les bureaux des femmes qui y travaillent, qui assurera la continuité du travail et la transmission des pouvoirs? qui fera la liaison si la mobilisation vient prendre les hommes?

Plus on relit cette circulaire officielle, plus on est étonné de cette façon simpliste de résoudre un problème extrêmement compliqué, qui comporte tant d'aspects divers, qui tient à tant de circonstances locales ou régionales soumises à l'évolution des idées, des gens et des choses! Vraiment, ce n'est pas ainsi que l'on gouverne.

S. BONARD.

Les déléguées de la Fédération des Eclairéuses suisses à Genève

Samedi 18 mars! Les rafales de la bise font tourbillonner les blancs flocons de neige, les crocus frissonnent dans les prés... mais, tout le monde a le sourire! A l'Hôtel Métropole, où tout est fort bien ordonné, ont lieu séances et repas excellents. Les déléguées, les visiteuses arrivent nombreuses, près de 200, et comptent pour la première fois une forte délégation du Tessin. La salle est ornée du grand drapeau rouge à croix blanche, le symbole du pays, et de l'étendard bleu au trèfle d'or, le symbole de l'amitié des Eclairéuses dans le monde.

A 18 heures précise, la commissaire nationale Yvonne Achard ouvre l'Assemblée; M^{me} Val. Weibel souhaite la bienvenue à nos Confédérées au nom des Eclairéuses de Genève. M^{me} Achard prononce alors une allocution pleine de cœur et constate que la Fédération, emportée par un dynamisme réjouissant a augmenté d'une façon encourageante et compte aujourd'hui plus de 6000 membres; elle souhaite la bienvenue à son successeur M^{me} Thérèse Ernst, de Lausanne. « Nous avons le devoir, conclut-elle, d'être des éléments

positifs de compréhension et d'union entre les caractères divers de notre peuple. Préparons intensément notre pensée à ceci afin d'être prête à saisir chaque occasion, parfois même à créer des occasions. Je suis heureuse que, malgré la diversité des langues, mentalités et confessions de notre patrie, nous soyons groupées en une seule Fédération. Veillons toujours à ce que chacune s'y trouve à l'aise, ayant assez de liberté pour y vivre selon ses besoins, dans le cadre des principes de base du *guiding* ».

Puis, l'ordre du jour se poursuit: appel des déléguées, adoption des rapports d'activité, discussion du budget, élections diverses, Exposition Nationale de Zurich, célébration du XX^e anniversaire de la Fédération, aide à la Croix-Rouge suisse, participation éventuelle au Camp international de Gödölo en Hongrie... ont donné lieu à un échange de vues plein de vie, de profondeur, de dignité, tout imprégné de la gravité de l'heure.

Avant le souper, l'assistance à la primeur du film « Eclairéuse » tourné par le chef Widmer, de Lausanne, film qui sera envoyé à l'Exposition Nationale de Zurich, puis, c'est l'agape fraternelle: à la table « officielle », M^{me} Achard salue la présence du chef suisse des Eclairéuses, M. Louis Blondel qui a, dès sa création, témoigné de la sympathie à notre mouvement; celle de M^{me} J. Paschoud, de Lausanne, la véritable fondatrice de notre Fédération puisque c'est elle qui, en juin 1917, a convoqué la première rencontre « intercantonale ». Les anciennes collaboratrices de M^{me}

Achard ont été invitées et elles l'ont entourée à la fois de leur affection et de leurs regrets, car elle va déposer sa charge après l'avoir remplie pendant 17 ans avec un dévouement absolu au grand idéal scout d'amitié et de collaboration. Un groupe de cheftaines genevoises « chantent » notre reconnaissance et adressent notre premier salut à la nouvelle commissaire nationale, M^{me} Ernst. Paroles et musique sont émouvantes; les auteurs M^{mes} Droin-de Morsier et Baezner-Vogel ont su trouver ce qu'il fallait exprimer; qu'elles en soient remerciées une fois encore.

La soirée est consacrée à une intéressante causerie de M. Jo Baeriswyl sur ce sujet *Jeux dramatiques et jeux musicaux* avec démonstration par un groupe d'Eclairéuses.

Dimanche matin, messe dans les Eglises catholiques et culte protestant, puis reprise du travail pour épuiser l'ordre du jour; et l'après-midi nos hôtes ont le choix entre une visite de la cathédrale de St-Pierre, de l'Hôtel-de-Ville, des châteaux de Chouilly et de Darlagny sous l'expertise direction de M. Louis Blondel, archéologue cantonal, et une visite du Palais de la Société des deux Nations.

Cette Assemblée a laissé un rayon de soleil dans notre cœur à toutes et c'est avec joie et confiance dans l'avenir du pays que nous nous sommes donné rendez-vous l'an prochain à Schaffhouse; on le voit: les extrémistes de la Suisse se touchent et ne font qu'un!

K. J.

Petit Courrier de nos lectrices

Sylvie à une maîtresse de maison (N^o 541).

— A mon avis vous ne devez pas laisser le montant des timbres-escamote à votre employée. Ce serait l'inciter à forcer la dépense. Et, comme vous dites, c'est vous et non pas elle qui achetez. L'ancien système du «*soû du franc*» était déplorable. Ne le renouveau pas sous une forme. Donnons le gage convenu, à l'occasion procurez un plaisir à votre aide, ce sera beaucoup mieux. En revanche, à la place de la personne dont parle la première maîtresse de maison (N^o 540), j'aurais payé les nouvelles clefs... en prévenant l'étonnée que s'il y avait récédive, c'est elle, cette fois, qui réparerait le malheur à ses frais. Chacun peut avoir un moment de distraction. L'indulgence, non aveugle, mais raisonnée, est certainement un élément de bonne entente entre l'employeur et l'employé... Qu'en pensez-vous?

E. K., avocate, à Chercheuse M. J. (N^o 541).

— Théoriquement l'employée de maison comme tout autre employé répond en effet du dommage qu'elle cause à l'employeur, soit intentionnellement, soit par négligence ou par imprudence. Cependant, dans la pratique, les tribunaux de prud'hommes sont très larges dans l'interprétation de cette disposition et favorisent plutôt l'employé, cela d'autant plus qu'une autre disposition de la loi stipule que l'employeur ne peut sans le consentement de l'employé compenser le salaire dû avec une créance qu'il a contre lui en tant que

ce salaire est absolument nécessaire à son entretien et à celui de sa famille, exception faite toutefois du cas où l'employé aurait commis intentionnellement un dommage (sabotage, etc.).

Dans le cas de perte de clefs par une jeune employée, probablement mineure, je doute fort qu'un Tribunal eût condamné la coupable par étourderie ou par négligence à remplacer le trousseau. Comme vous le d'êtes très bien: «*En engageant une jeune fille mineure, la maîtresse de maison doit accepter de couvrir les risques que l'inexpérience, le manque de maturité peuvent lui faire courir.*»

La Direction à plusieurs. — Nos remerciements pour vos communications sur le sujet qui continue à préoccuper plusieurs de nos lectrices, soit le devoir d'achat dans les grands magasins ou auprès des petits commerçants. Nous ne pouvons cependant publier celles de ces remarques qui n'apportent rien de nouveau ni de précis au débat, et pour lesquelles aucune de nos correspondantes ne semble avoir pris connaissance de l'article paru dans notre précédent numéro sous le titre «*Soucis et responsabilités économiques des femmes* » et qui pose le problème sur une base vraiment objective. Nous prions donc instamment toutes celles auxquelles ce sujet tient à cœur de ne pas revenir sur ce qui a déjà été dit à plusieurs reprises dans ce Petit Courrier, et de ne nous adresser que des précisions documentaires, chiffres certains, résultats contrôlés d'enquêtes, etc. La place limitée qui nous est accordée nous oblige à nous montrer très stricte à cet égard. Nos regrets et encore une fois merci.